



Syndicat  
National  
des Enseignements  
du Second degré

Juin 2009

## SNES INFO GUYANE

*Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent cher  
devraient essayer l'ignorance...*

### Reconquête du mois de juin

**De nombreux Collègues de Langues vivantes et de Français, nous ont alertés sur le fait qu'ils étaient convoqués pour deux missions distinctes ( interrogations orales et corrections de copies du baccalauréat) à des dates rapprochées ou encore aux mêmes dates.**

Nous avons contacté les services de La Division des Examinations et Concours (DEC) qui reconnaissent la situation mais précisent qu'elle leur est imposée par les instructions relatives à « la reconquête du mois de Juin ». Quelles que soient les raisons qui fondent ces convocations, nous nous sommes adressés au Recteur WACHEUX afin que ses services mettent tout en œuvre pour que des conditions sereines d'examen soient réalisées. A ce jour pas de réponse...

Nous vous rappelons qu'une pétition en ligne peut être signée sur le site national du SNES, à propos de cette « reconquête du mois de juin. »

### Non Titulaires : Le contrat de trois ans pour tous.

Le Recteur a fait parvenir aux représentants des Personnels la liste des enseignants Contractuels qui bénéficieront du contrat de trois ans. Dans le second degré, la grande majorité des Collègues concernés enseignent sur les bassins de Cayenne et Kourou, nombreux sont ceux recrutés depuis moins d'un an ou bien ayant un barème très faible. Aucune place n'a été faite à l'ancienneté ou aux conditions d'isolement dans les critères d'attribution de ces contrats, le choix relève exclusivement d'une faveur du Chef d'établissement.

Cette méthode de gestion divise les Personnels entre eux et n'apporte aucune garantie à ceux qui sont choisis, la soumission au chef de service étant le critère majeur. Le Recteur affirme en effet que l'avis de l'Inspection est secondaire ce qui confine l'enseignant dans un rôle de fournisseur de services.

Les annonces sur les non reconductions de contrat, l'absence de critère pour les promotions autre que le bon vouloir du Recteur, la destruction de toutes garanties liées à l'ancienneté pour les affectations et l'abandon du barème organisent le cadre pour le grand retour du marché aux Contractuels.

Le SNES réaffirme que les Personnels ne peuvent être protégés efficacement que par des garanties collectives. Le contrat de trois ans pour tous c'est l'espoir que la situation de tous les enseignants contractuels soient durablement améliorée en préservant l'indépendance qui est au cœur de notre métier.

Ont collaboré à cette circulaire :  
Christiane BRAVO, Christiane METCHE, Sarah EBION, Marie DE LA FUENTE,  
Alain BRAVO, Christophe BOUCHY, Roland FAIVRE

### TPE : Improvisation toujours et encore....

**Le 13 mai a eu lieu une réunion d'harmonisation des TPE, présidée par M. COZEMA , IPR d'EPS.**

Les Professeurs n'ont pu que constater le manque évident de préparation de cette réunion. Celle-ci a débuté par un questionnaire sur le déroulement des TPE, dont le rapport avec une réunion d'harmonisation leur a complètement échappé.

Il a été demandé ensuite aux Professeurs de remplir des documents statistiques qui reprenaient par candidat le résultat des critères de notation : démarche, investissement, production puis présentation. Ce travail devait aboutir à la réalisation de tableaux statistiques visiblement recyclés pour les TPE. Il faut savoir que ces mêmes résultats avaient été transmis aux services dès la fin mars, sans qu'aucune exploitation n'ait lieu.

Les Collègues présents ont manifesté leur agacement et leur étonnement d'être convoqués à une réunion qui n'aboutit à rien et surtout pas à une harmonisation et qui a nécessité pour certains de longs déplacements et fait perdre des heures de cours...

A quand une organisation cohérente des TPE ?

### Monsieur Le Recteur,

Votre arrêté du 2 Janvier 2009, établissant la composition de la CAPA des certifiés est non conforme aux textes en vigueur : BO n°29 du 17Juillet 2008 annexe D. En effet, cette composition est de 3 Hors Classe et de 16 Classe Normale or votre arrêté prévoit 2 Hors Classe et 17 Classe normale.

Aussi, nous vous demandons de rectifier dans les meilleurs délais cette anomalie .

Par ailleurs, nous vous informons que cette situation entache d'illégalité tous les actes soumis pour avis à cette CAPA.

Veillez agréer, monsieur le Recteur, nos sincères salutations .

**Les Co-secrétaires académiques du SNES-FSU**

*Le SNES constate encore une fois l'incapacité de l'administration actuelle à organiser réglementairement les institutions dont elle a la responsabilité.*

*Les Collègues dont les droits ont été bafoués par l'arbitraire du Recteur WACHEUX trouveront là les motifs d'un possible recours.*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Les commissaires paritaires du SNES dénoncent les dérives de plus en plus nombreuses qui s'installent dans l'Académie de la Guyane. En effet, le Recteur WACHEUX, par ses mesures discriminatoires et arbitraires, utilise passe-droits, laxisme, favoritisme et mépris comme réponse aux multiples problèmes que connaît l'Académie.

Les élus du SNES s'insurgent :

- Contre le blocage des postes de Titulaires qui dégrade profondément leurs conditions d'affectation dans l'Académie, leurs possibilités de mutation, et dérègle hors de toute légalité le service public d'éducation,
- Contre la suppression unilatérale et sans préalable par le Recteur WACHEUX du barème indiquant les priorités pour l'octroi des congés de formation, favorisant certains candidats hors de toute antériorité de la demande,
- Contre les affectations arbitraires et hors barème des personnels contractuels, octroyant des faveurs à certains contre le principe de l'ancienneté dans le travail,
- Contre le passe-droit dont il assume la responsabilité pour favoriser la promotion d'une enseignante certifiée à la hors classe en contradiction avec la circulaire académique dont il est le signataire,
- Contre le mépris avec lequel il traite les agressions dont ont été victimes des enseignants, des personnels de surveillance et des élèves,

Les élus du SNES exigent du Recteur, le respect de ses engagements, le respect des textes réglementaires, le respect du paritarisme et le respect des élus des Personnels.

Les élus du SNES réclament donc le départ de Frédéric WACHEUX et la nomination d'un nouveau Recteur soucieux de la défense du service public d'éducation.

Les commissaires paritaires du SNES

*Le Recteur WACHEUX montre un tel mépris des instances paritaires qu'il ne prend même pas la peine d'assurer la représentation de l'administration. Ainsi, fait unique en Guyane, une CAPA a dû être reportée faute de quorum due à l'absence des représentants de l'administration. Celle-ci siège systématiquement en minorité dans la CAPA des certifiés, pour autant elle ne l'assume pas, et on la voit lutter piteusement pied à pied pour tenter de ne pas faire adopter une motion dénonçant l'absence du Recteur.*

### SE UNSA La tentation du national populisme

L'administration, vigoureusement soutenue par l'UNSA, a fait par mail une proposition pour minorer le barème des enseignants Contractuels ayant exercé hors académie : « Comptabilisées à hauteur des anciennetés académiques, à savoir 5 points par année de service quelque soit l'académie, les anciennetés hors académie peuvent favoriser les nouveaux entrants au détriment des contractuels de notre académie. »

Cette argumentation est fautive puisque les nouveaux entrants n'ont pas de barème et ne sont aucunement en concurrence avec les Contractuels de l'académie qui doivent être affectés prioritairement.

Pourtant l'UNSA soutient fermement cette proposition, ce faisant elle est bien en adéquation avec sa signature demandant la « mise en place des mécanismes de recrutement des personnels locaux en priorité dans les domaines de la santé et l'éducation. »

Certes il y a des situations de justice dans laquelle la prise en compte des intérêts moraux et matériels des personnels est indispensable comme les 1000 points « originaire DOM » que le SNES a été le seul à défendre lors de sa remise en cause par le gouvernement. Mais tous les Contractuels qui enseignent en Guyane sont dans le même bateau et cette volonté de les opposer sur leur droit à faire prendre en compte leurs vœux d'affectation doit être combattue pour ce qu'elle est : du national populisme.

### Retraites, année scolaire 2010-2011

Les Collègues souhaitant demander leur retraite au cours de l'année 2010-2011 ont été informés par la note rectorale du 23 mars 2009, qu'ils devaient déposer leur dossier avant le 18 septembre 2009.

Le délai fixé par le Code des pensions prévoit 6 mois entre le dépôt de dossier et l'entrée en retraite (décret n° 2003-1309 du 26 décembre 2003, art 1).

Interrogé, en audience FSU le 4 mai, au sujet de ce doublement de délai, le Recteur, s'est engagé à donner son accord à tout report **ultérieur** de date, par rapport à la date initialement fixée et signée dans le dossier.

Commentaire : l'adjectif **ultérieur** prend ici tout son sens et révèle les choix économiques et idéologiques du gouvernement : moins de Retraités = moins de retraites à payer ; étape suivante ? élimination des Retraités, poids mort pour la société.

*Menaces sur les retraites : après les élections, le gouvernement annonce ses intentions : baisser les pensions, retarder l'âge de départ, augmenter les cotisations.*

### Pression sur les heures sup

Au collège de Matoury 3, les trois collègues de SVT devront se partager 12h00 supplémentaires.

Ont-ils le choix ? Les décrets ne permettent pas d'imposer plus d'une heure supplémentaire à ceux qui ne le souhaitent pas. Bien sûr, mais le Rectorat prévient aimablement que le collège vit au-dessus de ses moyens en SVT (organisation de deux classes en trois groupes). En cas de refus de travailler beaucoup plus (pour gagner des clopinettes) on ne pourra pas maintenir les groupes.

Merci pour les Collègues et leurs élèves...

SNES GUYANE  
BP 847  
97339 CAYENNE Cedex

Tél : 05 94 30 05 69  
Fax : 05 94 31 00 57  
Courriel : s3guy@sn.es.edu  
Site : <http://www.guyane.sn.es.edu>